



Profession de foi

ELECTIONS CAPA, CAPN

Scrutin d'octobre 2011

Adjointes techniques



DÉCENTRALISATION

Grâce aux luttes des personnels, et en particulier à l'action des élus CGT dans les CAP et CTP, de nombreux acquis sont préservés. Dans le contexte actuel de casse des services publics (RGPP), du statut de ses agents, de l'attaque sans précédent des acquis sociaux (retraites, emplois statutaires), la question de résistance, et même au delà celle de la reconquête de garanties statutaires, voire même de nouveaux droits, est posée avec force, dans l'intérêt des personnels et du service public.

LE CADRE D'EMPLOI SPECIFIQUE

Il a été arraché par la CGT pendant les luttes contre la décentralisation, il garantit le maintien des agents dans les établissements scolaires. C'est un point d'appui pour préserver et reconquérir des garanties collectives telles que temps de travail, mutation...

EMPLOI

Emploi et salaire sont directement liés au développement de la Sécurité sociale et des retraites. L'emploi public est directement lié aux besoins des citoyens, sauf si on veut casser les services publics pour développer les privatisations. Les adjoints techniques sont victimes en premier lieu du manque de volonté de créer des emplois statutaires, de la précarité imposée, des bas salaires et du manque de reconnaissance de leurs qualifications.

La CGT se bat pour la création d'emplois statutaires pour répondre aux besoins d'un service public de qualité.

La CGT sera vigilante et offensive dans l'application de l'accord sur la résorption de la précarité dans la Fonction publique (signé le 31 mars 2011).

SALAIRES

Le minimum Fonction publique à 1 700 € brut, avec une refonte de la grille indiciaire.

Le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000. L'intégration des primes dans le salaire.

ÉVALUATION

L'évaluation professionnelle mise en place pour remplacer la notation a prouvé sa nature injuste et a bafoué les agents.

Dès l'annonce de cette évaluation, la CGT a condamné sa nature et continuera de lutter contre ce système.

CARRIÈRE

La CGT revendique un ratio à 100 %. Tous les personnels qui remplissent les conditions statutaires d'échelon et d'ancienneté doivent être promus au grade supérieur.

MUTATIONS

Les mutations doivent être maintenues avec un barème et le contrôle des opérations par la CAP.

RETRAITES

Tous les départs doivent être remplacés. Les emplois vacants doivent être occupés par des personnels titulaires qualifiés.

Les personnels doivent bénéficier d'une retraite à taux plein dès 60 ans. La CGT s'est battue et continuera de se battre pour cela.

Adjoints techniques
VOTEZ POUR
le progrès social
VOTEZ
Scrutin d'octobre 2011
la cgt